

Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société SAS CASAUS par ses clients.

En conséquence, toute commande passée au Vendeur implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation entière et sans réserve par le Client des dites Conditions Générales de ventes, qui constituent le socle unique de la négociation commerciale, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce. Toute condition contraire et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, y compris ses éventuelles Conditions d'achat et ses bons de commande, sont en conséquence inopposables au Vendeur, sauf acceptation préalable et écrite.

Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété par le Client comme valant renonciation par le Vendeur à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites Conditions. Les présentes Conditions Générales de Vente sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera portée à la connaissance du Client et qu'elle prendra effet huit jours après sa diffusion.

Acceptation des commandes

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente.

Tout client réalisant une première opération avec l'Entreprise devra ouvrir un compte à cet effet, pour la bonne validité de la commande. Les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ou qui sont transmises par nos agents ou représentants ne lient notre Société que lorsqu'elles ont été acceptées par elle.

Conditions et informations relatives aux produits phytopharmaceutiques

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également à la vente de produits phytopharmaceutiques. Les commandes de produits phytopharmaceutiques sont faites conformément à la réglementation spécifique à ces produits.

Ainsi la vente de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel est réservée aux clients attestant de leur qualité d'utilisateurs professionnels par la présentation des justificatifs visés par la réglementation en vigueur et aux personnes pour le compte desquelles des utilisateurs professionnels vont utiliser ces produits sous réserve des conditions et de la présentation des justificatifs prévus à cet effet par la réglementation en vigueur.

Les fiches de données de sécurité (FDS) des produits phytopharmaceutiques vendus par l'entreprise sont consultables sur quickfds.com ou peuvent être demandées à l'entreprise.

Le client est averti que tout utilisateur d'un produit phytopharmaceutique doit lire l'étiquette du produit et la fiche de données de sécurité avant son utilisation. L'utilisateur doit veiller aux conditions d'emploi des produits et au port des équipements de sécurité. L'utilisateur s'engage à respecter la gestion des emballages vides (EVPP) et des produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU).

Livraison

Les délais de livraison et de transport prévus à la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'Acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

Le transfert des risques sur les marchandises vendues par notre société s'effectue à la remise des marchandises au transporteur ou à la sortie de nos locaux.

Il en résulte que les marchandises voyagent aux risques et périls du client, auquel cas il lui appartient, en cas d'avarie, de perte ou de manquant, de faire toute réserve ou d'exercer tout recours auprès des transporteurs responsables conformément à l'article L 133-3 du code de commerce.

Il est en outre précisé que dans l'hypothèse où le transport est directement effectué par le Vendeur, le transfert des risques interviendra lors de la livraison des marchandises au Client, qui devra être présent ou avoir donné tous pouvoirs à un préposé pour prendre livraison des dites marchandises et donc procéder à toutes réserves jugées nécessaires.

Par dérogation à la rubrique « Réclamations » en cas d'absence, toute réserve sur la réalité d'une livraison doit intervenir par écrit dans les 48 heures suivant la réception du bon de livraison. A défaut, la livraison est considérée comme non contestée.

Conditions particulières pour les produits phytopharmaceutiques

La délivrance de produits phytopharmaceutiques n'est autorisée qu'aux utilisateurs professionnels dans les conditions et par la présentation des références citées ci-dessus.

Le client utilisateur professionnel peut, en cas d'absence, donner une délégation d'approvisionnement au dépôt chez le vendeur ou de réception d'une livraison sur site.

Ces délégations devront être faites par écrit sur la demande d'ouverture de compte, avant l'enlèvement ou la livraison.

Ainsi, à défaut d'être référencé comme utilisateur professionnel :

- la personne qui réceptionne une livraison chez le client devra avoir une délégation
- la personne qui s'approvisionne au dépôt devra avoir reçu une délégation et détenir un justificatif.

Le client ou la personne déléguée est tenu d'être présent au moment de la livraison sur site.

Un lieu devra être désigné pour la livraison des produits avant la livraison. En cas de modification, le client s'engage à en informer le vendeur.

Conditions de règlement

Les paiements doivent être effectués à nos bureaux de MAUBOURGUET ou aux centres de collecte.

Délai de paiement des factures : les paiements doivent être effectués dans un délai de 15 jours à compter de la date de facturation, décompte calendaire.

Escompte pour paiement anticipé : un escompte de 2% sera consenti pour un règlement à la livraison.

Pénalités de retard : Conformément aux dispositions visées sous les articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, toute inexécution par le Client totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera l'exigibilité de plein droit d'une pénalité d'un montant égal à 0.90 % par mois sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. L'acheteur accepte expressément les dispositions ci-dessus par dérogation à l'article 1153 du Code Civil.

Rabais, remises, ristournes : Les prix peuvent varier en fonction des conditions économiques telles que définies au barème. Ils s'entendent à la date de la commande ou à la date de livraison, selon les conventions conclues avec le client.

Les rabais, remises et ristournes ne sont définitivement accordés et acquis qu'après règlement des factures et des pénalités de retard éventuelles.

Frais de recouvrement : Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le client est de plein droit débiteur envers le vendeur, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ et ce sans préjudice des pénalités de retard exigibles de plein droit et des dommages et intérêts susceptibles d'être réclamés.

Si les frais de recouvrement réels dépassent l'indemnité forfaitaire, le vendeur se réserve le droit de demander le remboursement de tous les frais engagés pour le remboursement de sa créance.

Compensation : Conformément aux dispositions de l'article L.442.6.I.8° DU Code de Commerce, aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du Client, notamment en cas d'allégation par le Client d'un retard de livraison ou de non-conformité des produits livrés, l'accord préalable et écrit du Vendeur étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les éventuelles conditions d'achat du Client.

Une marchandise ne peut être retournée qu'avec l'accord du vendeur et selon ses conditions. Elle pourra faire l'objet d'une décote.

Défaut de paiement

A défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites.

Nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes non encore livrées. Cette faculté vaut également au cas où l'Acheteur ne peut présenter des garanties de solvabilités suffisantes auprès du vendeur.

Clause de réserve de propriété

De convention expresse, nous nous réservons la propriété des fournitures livrées jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires, conformément aux dispositions des articles 2367 à 2372 du Code Civil ainsi que les articles L624-9 et L-624-16 du Code de Commerce.

Conformément aux articles L624-9 et L624-16 du code de commerce et nonobstant toute clause contraire, la présente clause de réserve de copropriété est opposable au client.

Le client devenant responsable des marchandises dès leur remise matérielle qui entraîne un transfert des risques, en assure les conséquences.

Le défaut de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

Nous nous réservons la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession des fournitures aux frais du client et à ses risques et périls.

En cas de revente des fournitures avant paiement intégral du prix et de ses accessoires, le client s'engage, à la première commande de notre part, à céder tout ou partie des créances sur ses sous-acquéreurs, à due concurrence de la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété.

Responsabilité

Notre responsabilité est expressément limitée à la revente en l'état de produits garantis par le fabricant dans leur conformité vis-à-vis de la loi, et ce quel que soit leur conditionnement.

Nous ne pouvons, en conséquence, être tenus pour responsables des conséquences de l'utilisation de ces produits, l'utilisateur étant maître de leur emploi.

Nous ne sommes tenus que par une obligation de moyens et non de résultat, l'acheteur restant entièrement responsable de l'utilisation des produits.

L'attention de notre clientèle est attirée sur la nécessité :

- ne n'utiliser les produits achetés que pour le ou les usages autorisés à la vente indiqués sur l'étiquette, tout détournement d'usage étant sanctionné pénalement.
- et de s'assurer avant toute application que la marchandise livrée correspond à la commande.

Une mauvaise levée des plants et semences ne nous incombe pas.

Tout accident ou incident occasionné par le matériel, l'outillage, les accessoires appartenant à notre société et qui seront prêtés ou loués aux clients seront à la charge de ces derniers, qui en seront responsables. Toute détérioration constatée sur ces matériels, et en particulier sur les éléments de transmission, devra nous être signalée.

Exclusion de toutes pénalités

Aucune pénalité ne sera acceptée par le Vendeur, sauf accord préalable et écrit de ce dernier et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité.

Réclamations

Les réclamations concernant nos factures ne pourront être prises en considération que si elles sont présentées par écrit au plus tard 15 jours à, compter de leur date d'émission.

Les réclamations concernant les livraisons ne peuvent être prises en considération que si elles sont faites dans les 3 jours après réception de la marchandise, si celle-ci se trouve dans son emballage d'origine, et si des réserves précises et motivées ont été faites par écrit par le destinataire, lors de la réception.

Attribution de juridiction –Droit applicable

L'ensemble des relations contractuelles entre le Vendeur et le Client issues de l'application des présentes Conditions Générales de vente, et les éventuels accords particuliers qui pourraient être conclus, et tous les litiges en découlant, quel qu'en soit la nature, seront soumis à tous égards au droit français et ce, quand bien même les produits seraient ils vendus à un client établi à l'extérieur du territoire français.

Tout litige ayant son origine dans l'exécution des relations contractuelles établies entre le Vendeur et le Client, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, nonobstant toute demande incidente ou tout appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs, sera soumis au Tribunal de Commerce de Tarbes.

Cette clause d'attribution de compétence s'appliquera même en cas de référé.

Le Vendeur disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente, en particulier celle du siège social du client ou celle du lieu de situation des marchandises livrées.

Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente prennent effet le 1^{er} septembre 2016. Elles annulent et remplacent celles établies antérieurement à la date des présentes.